

**Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2022-2023
Préscolaire**

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant; ➤ Communication acheminée à la maison par votre enfant au plus tard le 14 octobre.
Bulletin 1
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 31 août au 11 novembre; ➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année; ➤ Bulletin remis aux parents dans la soirée du 17 novembre et dans la journée du 18 novembre.
Bulletin 2
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 14 novembre au 24 février; ➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année; ➤ Bulletin remis aux parents dans la soirée du 9 février et dans la journée du 10 février.
Bulletin 3
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 6 mars au 23 juin; ➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année; ➤ Bulletin disponible sur Mozaïk-Parents le 29 juin.

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Accroître son développement physique et moteur	x		x
Construire sa conscience de soi		x	x
Vivre des relations harmonieuses avec les autres		x	x
Communiquer à l'oral et à l'écrit	x		x
Découvrir le monde qui l'entoure		x	x

Différents moyens sont mis en place pour évaluer les enfants : observations, différents travaux, exercices, situations d'évaluation, etc.